



Demande de dommages et intérêts suite à un vol de véhicule

Par **Bernard**, le **04/03/2012** à **19:39**

Bonjour,

J'ai été victime en 2009 d'un vol de voiture.

Le véhicule a été incendié par les voleurs, après avoir été utilisé pour divers méfaits.

Aujourd'hui, je reçois une convocation pour être entendu au tribunal correctionnel en temps que témoin. Il m'est demandé si je souhaite me porter partie civile (les personnes m'ayant volés mon véhicule ont aussi fait d'autres victimes), et réclamer des dommages et intérêts.

Je souhaite effectivement répondre favorablement à cette demande, mais je ne sais pas comment évaluer le préjudice subit, et donc ces dommages et intérêts (sachant que mon assurance m'a en partie remboursé mon véhicule).

Cordialement,